

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES ..... 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS											
CAHORS. — D.	Omnibus	Poste.	Omnibus.	PARIS. — D.	Poste.	Omnibus.	Omnibus.	CAHORS. — D.	Omnibus	Omnibus.	Omnibus.	TOULOUSE D.	Omnibus	Omnibus.	Omnibus.	CAHORS. — D.	Omnibus	Omnibus.	Omnibus.	PARIS. — D.	Omnibus	Omnibus.	Omnibus.	CAHORS. — D.	Omnibus	Omnibus.	Omnibus.				
6 25	12 50	6 5	6 5	8 20	9 50	7 45	m	4 42	11 11	5 25	5 25	5 40	9 14	2 30	2 30	7 40	11 30	5 10	5 10	8 10	11 30	5 10	5 10	7 45	11 30	5 10	5 10	7 45	11 30	5 10	5 10
6 41	1 14	6 19	6 19	8 20	9 50	7 45	m	4 53	11 11	5 37	5 37	5 40	9 14	2 30	2 30	7 48	11 41	5 18	5 18	8 10	11 30	5 10	5 10	7 45	11 30	5 10	5 10	7 45	11 30	5 10	5 10
6 51	1 23	6 28	6 28	8 20	9 50	7 45	m	5 11	11 29	5 55	5 55	8 11	12 31	5 38	5 38	8 11	12 31	5 38	5 38	8 10	12 18	5 34	5 34	8 10	12 18	5 34	5 34	8 10	12 18	5 34	5 34
7 3	1 34	6 28	6 28	8 20	9 50	7 45	m	5 20	11 39	6 11	6 11	8 18	12 38	5 44	5 44	8 11	12 31	5 38	5 38	8 20	12 22	5 43	5 43	8 20	12 22	5 43	5 43	8 20	12 22	5 43	5 43
7 18	1 47	6 44	6 44	8 20	9 50	7 45	m	5 31	11 52	6 25	6 25	8 34	1 5	6 6	6 6	8 11	12 31	5 38	5 38	8 31	12 32	5 59	5 59	8 31	12 32	5 59	5 59	8 31	12 32	5 59	5 59
7 31	1 59	6 58	6 58	8 20	9 50	7 45	m	5 45	12 6	6 42	6 42	8 42	1 14	6 6	6 6	8 11	12 31	5 38	5 38	8 45	1 5	6 9	6 9	8 45	1 5	6 9	6 9	8 45	1 5	6 9	6 9
7 43	2 8	7 8	7 8	8 20	9 50	7 45	m	5 55	12 16	6 56	6 56	8 53	1 35	6 19	6 19	8 11	12 31	5 38	5 38	8 53	1 35	6 19	6 19	8 53	1 35	6 19	6 19	8 53	1 35	6 19	6 19
7 53	2 18	7 18	7 18	8 20	9 50	7 45	m	6 5	12 26	7 8	7 8	9 4	1 44	6 26	6 26	8 11	12 31	5 38	5 38	9 4	1 44	6 26	6 26	9 4	1 44	6 26	6 26	9 4	1 44	6 26	6 26
8 6	2 29	7 32	7 32	8 20	9 50	7 45	m	6 13	12 34	7 18	7 18	9 17	2 10	6 41	6 41	8 11	12 31	5 38	5 38	9 17	2 10	6 41	6 41	9 17	2 10	6 41	6 41	9 17	2 10	6 41	6 41
8 13	2 35	7 39	7 39	8 20	9 50	7 45	m	6 22	12 43	7 28	7 28	9 33	2 24	6 51	6 51	8 11	12 31	5 38	5 38	9 33	2 24	6 51	6 51	9 33	2 24	6 51	6 51	9 33	2 24	6 51	6 51
8 31	2 45	7 47	7 47	8 20	9 50	7 45	m	6 39	1 1	7 45	7 45	9 39	2 30	7 1	7 1	8 11	12 31	5 38	5 38	9 39	2 30	7 1	7 1	9 39	2 30	7 1	7 1	9 39	2 30	7 1	7 1
8 48	3 10	8 10	8 10	8 20	9 50	7 45	m	6 48	1 10	8 10	8 10	9 49	2 36	7 6	7 6	8 11	12 31	5 38	5 38	9 49	2 36	7 6	7 6	9 49	2 36	7 6	7 6	9 49	2 36	7 6	7 6
8 57	3 19	8 19	8 19	8 20	9 50	7 45	m	6 57	1 19	8 19	8 19	9 58	2 42	7 12	7 12	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	2 42	7 12	7 12	9 58	2 42	7 12	7 12	9 58	2 42	7 12	7 12
9 10	3 29	8 28	8 28	8 20	9 50	7 45	m	7 6	1 28	8 28	8 28	9 58	2 48	7 18	7 18	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	2 48	7 18	7 18	9 58	2 48	7 18	7 18	9 58	2 48	7 18	7 18
9 19	3 39	8 38	8 38	8 20	9 50	7 45	m	7 15	1 37	8 38	8 38	9 58	2 54	7 24	7 24	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	2 54	7 24	7 24	9 58	2 54	7 24	7 24	9 58	2 54	7 24	7 24
9 28	3 49	8 47	8 47	8 20	9 50	7 45	m	7 24	1 46	8 47	8 47	9 58	3 0	7 30	7 30	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	3 0	7 30	7 30	9 58	3 0	7 30	7 30	9 58	3 0	7 30	7 30
9 37	3 59	8 56	8 56	8 20	9 50	7 45	m	7 33	1 55	8 56	8 56	9 58	3 6	7 36	7 36	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	3 6	7 36	7 36	9 58	3 6	7 36	7 36	9 58	3 6	7 36	7 36
9 46	4 9	9 5	9 5	8 20	9 50	7 45	m	7 42	2 4	9 5	9 5	9 58	3 12	7 42	7 42	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	3 12	7 42	7 42	9 58	3 12	7 42	7 42	9 58	3 12	7 42	7 42
9 55	4 19	10 5	10 5	8 20	9 50	7 45	m	7 51	2 13	10 5	10 5	9 58	3 18	7 48	7 48	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	3 18	7 48	7 48	9 58	3 18	7 48	7 48	9 58	3 18	7 48	7 48
10 4	4 29	10 15	10 15	8 20	9 50	7 45	m	8 0	2 22	10 15	10 15	9 58	3 24	7 54	7 54	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	3 24	7 54	7 54	9 58	3 24	7 54	7 54	9 58	3 24	7 54	7 54
10 9	4 39	10 25	10 25	8 20	9 50	7 45	m	8 9	2 31	10 25	10 25	9 58	3 30	8 0	8 0	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	3 30	8 0	8 0	9 58	3 30	8 0	8 0	9 58	3 30	8 0	8 0
10 18	4 49	10 35	10 35	8 20	9 50	7 45	m	8 18	2 40	10 35	10 35	9 58	3 36	8 6	8 6	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	3 36	8 6	8 6	9 58	3 36	8 6	8 6	9 58	3 36	8 6	8 6
10 27	4 59	10 45	10 45	8 20	9 50	7 45	m	8 27	2 49	10 45	10 45	9 58	3 42	8 12	8 12	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	3 42	8 12	8 12	9 58	3 42	8 12	8 12	9 58	3 42	8 12	8 12
10 36	5 9	10 55	10 55	8 20	9 50	7 45	m	8 36	2 58	10 55	10 55	9 58	3 48	8 18	8 18	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	3 48	8 18	8 18	9 58	3 48	8 18	8 18	9 58	3 48	8 18	8 18
10 45	5 19	11 5	11 5	8 20	9 50	7 45	m	8 45	3 7	11 5	11 5	9 58	3 54	8 24	8 24	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	3 54	8 24	8 24	9 58	3 54	8 24	8 24	9 58	3 54	8 24	8 24
10 54	5 29	11 15	11 15	8 20	9 50	7 45	m	8 54	3 16	11 15	11 15	9 58	4 0	8 30	8 30	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	4 0	8 30	8 30	9 58	4 0	8 30	8 30	9 58	4 0	8 30	8 30
11 3	5 39	11 25	11 25	8 20	9 50	7 45	m	9 3	3 25	11 25	11 25	9 58	4 6	8 36	8 36	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	4 6	8 36	8 36	9 58	4 6	8 36	8 36	9 58	4 6	8 36	8 36
11 12	5 49	11 35	11 35	8 20	9 50	7 45	m	9 12	3 34	11 35	11 35	9 58	4 12	8 42	8 42	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	4 12	8 42	8 42	9 58	4 12	8 42	8 42	9 58	4 12	8 42	8 42
11 21	5 59	11 45	11 45	8 20	9 50	7 45	m	9 21	3 43	11 45	11 45	9 58	4 18	8 48	8 48	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	4 18	8 48	8 48	9 58	4 18	8 48	8 48	9 58	4 18	8 48	8 48
11 30	6 9	11 55	11 55	8 20	9 50	7 45	m	9 30	3 52	11 55	11 55	9 58	4 24	8 54	8 54	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	4 24	8 54	8 54	9 58	4 24	8 54	8 54	9 58	4 24	8 54	8 54
11 39	6 19	12 5	12 5	8 20	9 50	7 45	m	9 39	4 1	12 5	12 5	9 58	4 30	9 0	9 0	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	4 30	9 0	9 0	9 58	4 30	9 0	9 0	9 58	4 30	9 0	9 0
11 48	6 29	12 15	12 15	8 20	9 50	7 45	m	9 48	4 10	12 15	12 15	9 58	4 36	9 6	9 6	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	4 36	9 6	9 6	9 58	4 36	9 6	9 6	9 58	4 36	9 6	9 6
11 57	6 39	12 25	12 25	8 20	9 50	7 45	m	9 57	4 19	12 25	12 25	9 58	4 42	9 12	9 12	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	4 42	9 12	9 12	9 58	4 42	9 12	9 12	9 58	4 42	9 12	9 12
12 6	6 49	12 35	12 35	8 20	9 50	7 45	m	10 6	4 28	12 35	12 35	9 58	4 48	9 18	9 18	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	4 48	9 18	9 18	9 58	4 48	9 18	9 18	9 58	4 48	9 18	9 18
12 15	6 59	12 45	12 45	8 20	9 50	7 45	m	10 15	4 37	12 45	12 45	9 58	4 54	9 24	9 24	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	4 54	9 24	9 24	9 58	4 54	9 24	9 24	9 58	4 54	9 24	9 24
12 24	7 9	12 55	12 55	8 20	9 50	7 45	m	10 24	4 46	12 55	12 55	9 58	5 0	9 30	9 30	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	5 0	9 30	9 30	9 58	5 0	9 30	9 30	9 58	5 0	9 30	9 30
12 33	7 19	1 5	1 5	8 20	9 50	7 45	m	10 33	4 55	1 5	1 5	9 58	5 6	9 36	9 36	8 11	12 31	5 38	5 38	9 58	5 6	9 36	9 36	9 58	5 6	9 36	9 36	9 58	5 6	9 36	9 36
12 42	7 29	1 15	1 15	8 20	9 50	7 45	m	10 42	5 4	1 15	1 15	9 58	5 12	9 42	9 42	8 11	12 31	5 38	5 38	9											

du dessin l'oie disait à son compagnon : « que l'on est fier d'être bête quand on voit ce que font les hommes ! »

On ne saurait mieux résumer, en quelques mots, toute la philosophie de la guerre. Oui, il y a des moments où l'homme est plus brute que la brute elle-même. On se sent comme humilié quand on voit des millions d'êtres humains s'entrégorger sans savoir pourquoi, parce que tel est le bon plaisir de deux despotes ambitieux. On éprouve une immense commisération à la pensée que cette pauvre espèce humaine est encore réduite à l'état de vil troupeau que les « pasteurs des peuples » peuvent mener à la boucherie pour servir leurs intérêts.

« La guerre, à l'heure qu'il est, a dit encore M. Jules Simon, est inévitable; il peut se faire qu'elle n'éclate pas, il faut le souhaiter ardemment, mais c'est presque impossible. »

Sans doute, ce n'est pas nous qui la cherchons, nous l'avons suffisamment prouvé par notre attitude, en maintes circonstances; mais on s'efforce de nous pousser à bout, de nous faire sortir de notre calme; et pour cela on compte beaucoup sur notre caractère chevaleresque et sur notre chauvinisme. Le vieux sang gaulois n'a rien perdu de sa chaleur native, on ne l'ignore pas à l'étranger et surtout au delà du Rhin; et c'est pourquoi on emploie à notre égard des taquineries mesquines, indignes d'un peuple qui a eu la bonne fortune de vaincre la France, jetée désarmée dans la mêlée.

Soyons maîtres de nous-mêmes, sachons nous contenir et conserver cette patience et cette sérénité qui font notre force et nous méritent l'estime et l'admiration de tous les peuples de l'Europe. Une pareille attitude ne saurait être prise pour de la faiblesse ou de la peur. On sait bien que la France n'a pas peur; elle l'a prouvé assez souvent pour que l'on n'en puisse douter.

Si elle ne désire pas la guerre, elle ne la craint pas non plus, mais elle ne veut pas qu'on puisse l'accuser d'avoir jeté le gant; elle ne veut pas assumer la terrible responsabilité du sang qui sera versé et des désastres sans nom qui en seront la conséquence.

Elle attend, l'arme au pied comme le soldat qui veille aux avant-postes; mais si l'on ose l'attaquer, elle sera prête; elle se lèvera comme un seul homme pour défendre son intégrité, son honneur.

Haut les cœurs! tel est en ce moment son cri de ralliement.

★★

— Eh bien, merci, j'en ai assez; ce que j'ai vu suffit à ma satisfaction personnelle, dit encore Fil-en-Quatre.

— Tu disais donc? fit le Loupeur.  
— Je disais, reprit Caboulot, que ces souterrains sont immenses. Nous ne connaissons pas encore toutes les galeries, et il n'y aurait rien d'étonnant, quoique je me croie sûr du contraire, que quelques-unes des sorties aient échappé à nos recherches.

— Diable! fit le Loupeur, ce serait fâcheux.  
— Très fâcheux, ponctua Fil-en-Quatre; on ne serait plus chez soi.

— Oui, reprit Caboulot, très fâcheux. J'avais cru entendre du bruit dans une galerie dans laquelle nous venons de passer.

— Je n'ai rien entendu, dit le Loupeur.  
— Ni moi non plus, ajouta Fil-en-Quatre.

— Alors je me serai trompé; et cependant, en allant au-devant de vous, j'avais déjà cru entendre le même bruit; enfin, s'en parlons plus; c'est égal, je veillerai; en route!

— Sommes-nous loin de l'endroit où nous allons? demanda le Loupeur.

— Oui, je ne serais pas fâché de m'arrêter, je commence à être fatigué, ajouta Fil-en-Quatre en ricanant.

— Dans cinq minutes nous serons arrivés.  
— Voilà qui est parler, à la bonne heure! dit Fil-en-Quatre avec un soupir de soulagement.

— Allons! en route; nous n'avons déjà perdu que trop de temps.  
— Allons! répétèrent gaiement les deux hommes.

Caboulot fit encore quelques pas.

## LE DROIT DE PÉTITION ET LE TIMBRE

Une loi du 28 avril 1888 vient de supprimer, en Belgique, les droits de timbre sur un certain nombre d'actes. L'article 1<sup>er</sup>, spécialement, est ainsi conçu : « Sont exemptés de timbre les pétitions adressées à toutes autorités constituées, aux administrations, établissements et fonctionnaires publics. »

Malgré la situation actuelle de nos finances, qui obligent à des économies sur les dépenses publiques et qui ne permettent guère au Trésor de renoncer de gaieté de cœur aux plus modestes revenus, il nous semble que l'exemple de la Belgique serait bon à suivre.

Toutes nos constitutions depuis 1789, ont reconnu aux citoyens le droit de pétition, droit naturel, comme elles l'ont répété.

Une pétition, c'est une demande, un vœu, une plainte adressée à l'autorité supérieure. Quoi de plus étrange, de plus injuste, que d'obliger le citoyen qui se plaint, qui réclame, qui se déclare victime d'un abus ou d'une erreur, à payer une sorte d'amende en exigeant de lui l'emploi d'un papier timbré?

Toutes les pétitions, il est vrai, ne sont pas soumises au timbre. Ainsi, celles qui sont adressées aux Chambres ou au chef de l'Etat en sont dispensées.

Mais celles qu'on adresse aux ministres ou aux administrations, même en forme de lettres, sont assujetties au droit du timbre.

Ce n'est pas la République de 1875 qui a inauguré ce véritable impôt, car il date de la loi du 13 brumaire an VIII; mais précisément parce que cette exaction, justifiée, peut-être, à l'époque où elle a été décrétée, par la détresse financière du moment où par le désir de restreindre, par ce procédé, les moyens mis à la disposition des citoyens pour faire parvenir leurs doléances aux oreilles du pouvoir; précisément parce qu'elle a été conservée avec un soin jaloux par des monarchies variées depuis 1800, il nous paraît juste et convenable d'y mettre fin.

Il est peu digne de la République d'inscrire dans sa constitution que le droit de pétition, ce droit naturel, est garant à tous les citoyens, et d'en rendre l'exercice onéreux dans un esprit de mesquine et routinière fiscalité.

En supprimant ce droit de timbre, on ne risque guère de compromettre l'équilibre du budget.

★★

## LES CHAMBRES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1<sup>er</sup> juin

#### L'exercice financier

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif au change-

ment du point de départ de l'année financière.

M. Pelletan, rapporteur. — Le projet n'a pas le caractère d'une mesure de parti: le principe en était admis par le baron Louis, et il est soutenu récemment par M. Ribot; il est en vigueur dans plusieurs pays étrangers, mais l'opposition qu'on lui fait a certainement un caractère politique. Il faut donc l'examiner à ce point de vue.

On a dit que cette modification jetterait le trouble dans la comptabilité publique; mais personne n'a encore précisé les effroyables malheurs dont on menace le pays, si cette réforme vient à s'accomplir. D'après M. de Soubeyran, le demi-exercice qu'il faudra voter pour la transaction serait en déficit de 200 millions, parce que les six premiers mois de l'année supportent plus de dépenses et effectuent moins de recettes que les six derniers. Mais il est évident que ce n'est là qu'une question d'écritures, et que le point de départ de l'exercice financier ne peut avoir aucune action effective sur la réalité des recettes et des dépenses. Le changement de l'année financière jettera peut-être un certain trouble dans les routines administratives; mais le contrôle parlementaire y gagnera, et c'est l'intérêt essentiel.

Vent-on persister dans l'inaction et tromper les espérances du pays? On veut-on enfin faire un budget vraiment réformateur? Or, dans les conditions actuelles de travail il sera bien difficile de le faire, soit pour 1889, soit pour 1890; le temps manquera pour cette œuvre de longue haleine. Si on refuse la mesure, on refuse en même temps le moyen d'accomplir des réformes. (Bruit divers). Les réformes sont intimement liées au projet de loi, et on ne peut pas les séparer. Le pays ne s'y trompera pas; il verra que la Chambre a volontairement renoncé à la plus importante partie de son mandat. (Très bien! à gauche).

M. Jules Roche. — Les membres de la commission, au nombre de 5, qui sont opposés au projet, n'ont apporté dans la question aucun parti pris, aucune passion politique. Dans la commission du budget, sous le ministère Rouvier, j'ai déjà combattu ce projet qui était défendu par le président de la commission, M. Peytral; il n'y avait alors, pas plus qu'aujourd'hui, aucune idée politique. La question est, avant tout, une question de tenue de livres.

Quoi qu'on en ait dit, jamais proposition identique n'a été faite au Parlement; celle de 1879 n'avait que des rapports lointains avec celle d'aujourd'hui. En 1882, il fut aussi question du changement de l'année financière, mais pour tout le budget. Avec un budget de recettes coupé en deux, comment fera-t-on pour établir l'équilibre financier? En regard des dépenses votées pour l'année financière du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin, il y aura les contributions indirectes et les revenus de l'Etat, d'une part, pour la même période.

Mais comment pourra-t-on affecter à cet exercice les contributions directes votées pour un exercice s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1888? Il faudra donc établir un compte spécial pour les contributions directes qui seront distraites du budget de l'Etat, et alors le gouvernement aurait toujours six mois de ressources devant lui, soit par les contributions directes, soit par les contributions indirectes; cela enlèverait aux Chambres le seul moyen qu'elles aient de triompher à l'occasion de la résistance du pouvoir exécutif.

Le système qu'on propose n'aurait aucun avantage, et il aurait de graves inconvénients. Les travaux publics ne peuvent s'exécuter que pendant la belle saison. Dans le système nouveau l'emploi des crédits ne pourra se faire dans les mêmes condi-

— Enfin il s'arrêta, ouvrit une porte secrète donnant dans une cave remplie de barriques de vin et rangées dans le plus grand ordre.

— Comme c'est bien meublé ici! ne put s'empêcher de dire Fil-en-Quatre en jetant un regard de convoitise sur les barriques.

Caboulot sourit d'un air narquois, mais sans répondre.

Les trois hommes traversèrent la cave.

Caboulot ouvrit une autre porte.

Il est gravement un escalier, traversèrent une cour assez petite et s'arrêtèrent enfin devant une porte sur laquelle Caboulot frappa trois coups secs et espacés à la façon franc-maçonnique.

— Entrez! répondit aussitôt une voix forte de l'intérieur.

II

QUI ÉTAIT EN RÉALITÉ CE BON M. ROMIEUX

Caboulot, au sortir de la cave, avait éteint sa torche, les deux hommes avaient remis leurs lanternes sourdes, et il avait caché le tout sous l'escalier.

Le Loupeur et son compagnon Fil-en-Quatre étaient à bout de voie.

Ils regardaient curieusement autour d'eux, essayant de s'orienter et de découvrir quelques-uns de ces points de repaires que reconnaissent d'un coup d'œil les rôdeurs de barrières émérites, au moyen desquels ils se retrouvent, même dans les endroits où ils ne sont venus que par hasard.

Mais si habiles qu'ils fussent, pour cette fois, ils se virent contraints d'avouer que la tâche était fort difficile, sinon complètement impossible.

En effet, ils n'étaient ni dans une rue, ni dans

un carrefour, ni sur un boulevard, tous endroits faciles à reconnaître; ils étaient dans une cour assez vaste, plantée d'arbres touffus, avec des massifs étroits de fleurs de serre chaude, le long des murs de clôture recouverts de lierre.

Au milieu de cette cour, il y avait un bassin avec un jet d'eau en forme de gerbe.

Le sol était recouvert d'une épaisse couche de sable de rivière très fin, où les pieds enfonçaient jusqu'aux chevilles.

La porte devant laquelle les deux hommes étaient arrêtés était en acajou, pleine et à deux battants; de l'autre côté de la maison, qui paraissait fort belle et fort grande et semblait avoir un jardin derrière, s'étendait une grille fermée de solides volets, ayant au milieu une grille à double battant pour le passage des voitures, et, un peu plus loin, un guichet pour les piétons.

A droite, se trouvait une charmante fabrique construite en briques et servant de logement au concierge; à gauche, les communs, écuries et remises très élégamment disposés.

Nous avons oublié de dire que la porte à laquelle avait frappé Caboulot était surmontée d'une large veranda vitrée, garnie de fleurs de toutes sortes, et qu'on y arrivait par un double perron, en marbre du Jura, de dix marches.

Caboulot se tourna vers Fil-en-Quatre :

— Toi, mon fiston, lui dit-il, tu vas venir avec moi rejoindre les camarades.

— Et moi? demanda le Loupeur.

— Toi, c'est autre chose. Dès que nous l'aurons laissé seul, tu frapperas deux fois à la porte, et quand on te demandera ton nom, tu répondras. C'est pas plus malin que ça.

— Voilà tout?

— Oui, au revoir.

— A bientôt, ajouta Fil-en-Quatre.

Les deux hommes s'éloignèrent et disparurent presque aussitôt derrière la maison.

Alors le Loupeur, se conformant aux instructions de Caboulot, frappa deux coups espacés.

La porte s'ouvrit immédiatement et un grand laquais en livrée se présenta.

— Il est bien tard, dit-il.

— Jamais, quand la lune est couchée, répondit le bandit.

— Votre nom?

— Le Loupeur.

— D'où venez-vous?

— De Bourg-en-Bresse, par la traverse.

— C'est bien, suivez-moi.

Le Loupeur entra.

La porte se referma sur lui, et il suivit son nouveau guide.

Après avoir traversé plusieurs pièces sommairement meublées, mais dont toutes les fenêtres étaient garnies de volets intérieurs solidement fixés, le valet s'arrêta dans une espèce d'antichambre.

— Vous savez que j'ai l'ordre de vous bander les yeux? dit-il.

— Non, je ne le savais pas; mais c'est égal, faites comme si je le savais, répondit le Loupeur.

— Y consentez-vous?

— Il le faut bien, puisque je ne puis faire autrement, fit-il avec un mouvement d'épaules.

— Alors?

GUSTAVE AIMARD. (A suivre)

M. Peytral. — Si le projet est modeste, s'il n'est pas une grande réforme, il a du moins cet avantage de remédier à des accidents sérieux, d'améliorer notre comptabilité publique. Le résultat de cette mesure sera de permettre la préparation du budget à une époque plus rapprochée de celle où il doit entrer en exercice, et de permettre des évaluations plus exactes. Il y a des considérations spéciales, au moment où nous sommes, qui militent en faveur du projet. Le gouvernement a pris l'engagement d'introduire des réformes dans le dernier budget de la législation; c'est pour faciliter ce travail que le gouvernement a proposé le projet.

Ce projet place la Chambre dans une position politique meilleure. L'année financière commence au 1<sup>er</sup> juillet dans un grand nombre de pays en Europe et hors d'Europe; sa réforme a été réalisée sans opposition et sans trouble par l'administration des finances. On a demandé comment on ferait pour les travaux publics: il suffira de permettre aux ministres d'engager, avant le vote des dépenses, des travaux autorisés pour la moitié de la dépense. On agira de même pour les fonds de concours. Ce système a des précédents.

Pour les fonds de subvention sur le budget de l'intérieur, on divisera l'ordonnement en deux parties égales: l'une dans le premier, l'autre dans le second semestre. Au surplus, si quelques points spéciaux n'ont pas été prévus, il sera facile d'y pourvoir par le règlement d'administration publique. Il ne faut pas confondre la trésorerie avec la comptabilité.

La clôture au 30 juin ne changera rien à cet état de choses. La seule dépense à prévoir s'élève à 50,000 fr. environ pour fournitures diverses. Si la Chambre vote le projet, le gouvernement s'engage à déposer avant la fin de l'année un budget de réformes pour 1889-90; ce budget contiendra la réforme des boissons et des successions. Dans le cas contraire, il ne pourra présenter pour 1889 qu'un budget peu différent de celui de 1888.

Le gouvernement demande la déclaration d'urgence.

L'urgence mise aux voix est déclarée.

La Chambre consultée décide, par 288 voix contre 235, sur 523 votants, qu'elle passera à la discussion des articles.

L'ensemble du projet est adopté par 287 voix.

## SENAT

Séance du 1<sup>er</sup> juin

### Le rengagement des sous-officiers

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif au rengagement des sous-officiers.

Les articles 1 à 14 sont adoptés sans débat et à la première lecture.

Les principes généraux du rengagement sont: rengagement pour deux, trois ou cinq ans, renouvelables jusqu'à une durée totale de quinze années de service effectif; après quoi les sous-officiers peuvent être maintenus comme commissionnés jusqu'à l'âge de quarante-sept ans.

Ces rengagés reçoivent une solde spéciale payable par mois, ils jouissent d'une haute paie augmentée à chaque période de cinq ans. A l'expiration de

leurs quinze années de présence, ils ont droit à un emploi civil.

L'article 14 contient spécialement le droit aux emplois civils et en régleme la concession.

M. l'amiral Jaurès. — Je demande au Sénat de rétablir dans cet article une disposition introduite par la Chambre et portant que si aucun emploi civil n'est vacant, le sous-officier sera nommé à l'expiration de sa quinzième année de service à un emploi de surcroît rétribué ou pourvu d'une commission au corps.

M. Berthelot. — Au nom de la commission, je déclare repousser l'amendement.

Après des observations de l'amiral Peyron, de M. Tolain et du général Campenon, l'amendement de l'amiral Jaurès est repoussé par 223 voix contre 39.

L'article 14 est adopté.

L'article 15 établit des restrictions à l'article 14, « si le sous-officier a moins de quinze ans de services et plus de huit ans ».

Cet article est adopté.

L'article 16, relatif à la gendarmerie, est également adopté, ainsi que l'article 17, qui étend la loi aux troupes coloniales.

Les trois derniers articles du projet de loi sont ensuite adoptés.

**L'armement général du Peuple !!**

Le comité qui s'intitule « Comité exécutif de la ligue de défense de la République », communique la note suivante :

« Dans la séance du 31 mai, il a été adopté l'ordre du jour suivant :

« Vu la coalition monarchique qui s'affirme à l'étranger, et les dangers que court la République, le comité décide à l'unanimité : La ligue assigne pour but immédiat à ses efforts, comme le premier et sûr moyen de salut et de défense de la République, d'émancipation des travailleurs, de sécurité, d'indépendance et de liberté du pays, l'armement général et l'organisation militaire du peuple en armée nationale sédentaire comprenant tous les citoyens valides.

« Le président de la séance, CAMELINAT. »  
Tout commentaire affaiblirait ce délicieux pathos révolutionnaire.

**On lit dans la Gazette de Lausanne :**

Des délégués de la Compagnie française de l'Est sont actuellement à Berne pour négocier avec le département fédéral des chemins de fer et les Compagnies suisses un service direct Belfort-Delle-Vale en relation avec les horaires suisses et notamment ceux de la ligne du Gotthard.

Il y a là pour les Compagnies suisses de grosses questions à résoudre. Le grand transit des voyageurs de Paris à Vienne, qui passait par Avricourt, Strasbourg, Munich et Salzbourg, passera sans doute, dorénavant, par Troyes et Belfort, les lignes de Suisse, le Vorarlberg et Innsbruck.

En effet, si le parcours habituel entre Belfort et Bâle s'effectuait par Mulhouse, il y a une autre voie, construite il y a quelques années par la Compagnie de l'Est, précisément pour éviter le territoire allemand, et qui passe par Delle, Porrentruy, Delémont, kilométriquement, la distance est la même ou à peu près ; mais le pays étant très montagneux, les rampes sont nombreuses et raides, et les trains express eux-mêmes sont obligés à un ralentissement considérable de vitesse. De Bâle, l'on peut aisément gagner tous les points de l'Allemagne du Sud, et l'on sait que les passeports ne seront pas exigés sur cette partie de la frontière allemande ; la formalité est réservée à l'Alsace-Lorraine.

Seulement, si pour les voyageurs qui de France veulent gagner Munich, ce détour est médiocre, il sera très grand pour ceux dont le but est Carlsruhe ou Heidelberg. Pour l'Allemagne centrale, la perte de ce temps sera plus grande encore. Dorénavant, pour aller de Paris à Francfort-sur-le-Mein sans traverser l'Alsace-Lorraine, il faudra remonter jusqu'à Cologne.

Entre Strasbourg et Cologne, il n'y a en effet, que deux lignes qui vont aboutir à la vallée du Rhin, et toutes deux partent de Metz : l'une, celle de la vallée de la Nahe, qui passe par Sarrebrück et Kreuznach et aboutit à Bingen ; l'autre celle de Trèves à Coblenze. A la vérité, on pourrait, de Paris, passer par Reims, Sedan, Luxembourg et Trèves ; mais ce sont des lignes où peu d'express circulent, et les Compagnies allemandes qui exploitent les chemins de fer luxembourgeois, ne feront rien sans doute pour faciliter ce trajet. Pour l'Allemagne du Nord, la ligne directe est celle de Namur à Cologne, qui n'a pas de contact avec l'Alsace-Lorraine.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**La procession de la Fête-Dieu** a eu lieu dimanche, par un temps magnifique et avec une très grande solennité. Le cortège était nombreux.

Le reposoir des Petits-Carmes était décoré avec une grande richesse et la fanfare de cet établissement, qui a prêté son concours à cette importante cérémonie.

On a fort remarqué la magnifique bannière de l'Ecole chrétienne des Frères. Aucun incident ne s'est produit.

**Avis.** — Un marché par adjudication publique pour la fourniture du pain de soupe au 7<sup>e</sup> d'infanterie, à Cahors, sera passé le 16 juin 1888 à la caserne.

**Vol à l'américaine.** — Le nommé Jouffreau, métayer à Vire, canton de P. y l'Evêque, étant venu à la foire de Cahors pour y acheter une paire de bœufs, a été victime d'un vol à l'américaine dans les circonstances suivantes :

Deux individus, dont l'un se disait Américain et possesseur d'une fortune considérable, ont commencé par empêcher le nommé Jouffreau d'acheter une paire de bœufs, sous prétexte qu'ils étaient trop chers.

Ensuite, ces deux compères conduisirent le métayer entre le pont Valentré et la fontaine des Chartreux, et là, l'Américain confia sa sacoche, dans laquelle il disait avoir 20,000 francs, au nommé Jouffreau, l'engageant à y placer également son argent ; l'escroc ne fait que saisir la sacoche pour la fermer à clé ; mais ce temps lui suffit pour enlever l'argent de sa victime et lui remettre une sacoche dans laquelle il n'a été trouvé que des fragments de journaux, un calepin sans aucune inscription et une pierre.

Jouffreau a porté plainte à la gendarmerie, qui n'a pu jusqu'ici découvrir ces deux filous.

**Feu de cheminée.** — Samedi soir, le feu a pris dans une des cheminées du grand café Maury, rue Fondue Basse.

Grâce à de prompts secours, le feu a été vite éteint. Les dégâts sont insignifiants.

**Accident.** — Un accident s'est produit à l'Ecole normale de Cahors.

Une petite fille ayant engagé sa main dans la rainure d'une porte au moment où l'on fermait celle-ci avec une certaine violence, a eu un doigt écrasé.

On craint que l'amputation ne soit nécessaire.

**Variétés**

**NOTES**

SUR

**UXELLODUNUM**

On n'a pas la prétention de donner ici la solution du vieux problème archéologique qui depuis si longtemps divise les érudits. On voudrait plutôt, groupant les éléments divers qui ont été mis en œuvre par les divers géographes, les arguments sur lesquels se sont appuyés pour justifier leurs préférences, montrer que la question n'a pas fait un pas, et qu'il faudrait peut-être chercher ailleurs. On voudrait surtout donner le plan d'un travail d'ensemble, montrer de combien de problèmes la question se complique, en souligner les principaux, et hâter l'œuvre qui restera encore à faire après ces quelques observations. On espère qu'il ne serait ni sans profit, ni sans honneur pour celui qui l'entreprendrait.

**I. — LES SOURCES**

On sait, et c'est là tout d'abord un point important, que la partie des *Commentaires* où est racontée la résistance des Cadurques et de Luctérius aux troupes romaines n'a pas été écrite par César même, comme les sept livres qui précèdent. Elle est d'Hirtius, et même c'est beaucoup affirmer, car il n'est pas absolument certain que ce VIII<sup>e</sup> commentaire soit de lui. De ce récit qui termine l'histoire de la longue guerre des Gaules, Hirtius n'est que l'auteur présumé. Le commentaire est dédié à Balbus — un ami de César, qui d'ailleurs est nommé dans les *Commentaires* — et c'est une supercherie que l'on retrouve dans l'histoire de beaucoup d'écrits anonymes latins que de les faire passer ainsi, bravement, avec force réticences, pour l'œuvre d'un homme célèbre ou à même de bien connaître les faits, quand ils sont d'un inconnu ou d'un compilateur quelconque. On voit donc tout d'abord l'importance que prend l'examen préalable de la question, et que c'est un point dont il faudrait s'assurer. En effet Hirtius, dont on ne sait que trois ou quatre choses : qu'il était fort mangeur (cic. *Ad Att.* XII. II. 2 — *ad Fam.* IX. XVI. 7) ; qu'il fut consul en 711 avec Vibius Pansa et gagna la victoire de Modène où il mourut ; qu'il était l'ami de César, et de plus un fin lettré (je crois bien que c'est tout ce que l'histoire et les livres disent de lui), a suivi l'état-major de César dans la guerre des Gaules. — On ne sait trop à quel titre, mais il n'importe. Il a vu, ou pu voir ce qu'il raconte et sa véracité est moins suspecte que celle d'un inconnu le pourrait être, qui aurait écrit sous son nom.

En second lieu ce commentaire VIII a été écrit — l'auteur le dit lui-même en sa préface — après la mort de César. Si l'auteur est Hirtius, la date s'en trouve à peu près fixée à 710 et 711 de Rome, par la mort de l'auteur d'une part : il meurt à la bataille de Modène qu'il

gagne sur Lepidus — et par la mort du héros même, d'autre part. En va-t-il de même si l'auteur n'en est plus Hirtius ?

Car il semble qu'une légende s'est assez vite établie à Rome sur cette campagne aventureuse en d'immenses pays conquis si rapidement, perdus, puis reconquis, et reconquis encore par César. Le nom gaulois avait en Italie un singulier prestige, et l'on sait les craintes qu'il suffisait à inspirer aux Romains. César savait bien ce qu'il faisait, il doit avoir laissé dire ; peut-être même, sur qu'il n'en sortirait que grandi, a-t-il lui-même un peu aidé aux exagérations. Ce sont là des points qu'il faudrait indiquer, au moins en passant, soit pour les mettre en lumière si — comme on a tout lieu de le croire — ils étaient facilement probables, soit pour en finir une bien bonne fois avec eux s'ils ne reposent sur rien. Et la lumière se ferait peut-être assez vite, je crois, par une comparaison attentive du texte des *Commentaires*, et du récit d'Orose par exemple, qui, lui aussi s'est occupé d'Uxellodunum.

Il y faudrait aussi une étude assez bien faite, et assez complète des voies romaines dans le Quercy. Il semble que ce doive avoir été à proximité de l'une d'elles que se trouve notre Uxellodunum ; il y faudrait une connaissance sûre des antiquités romaines et celtiques de la province ; pour le prouver par un seul trait, en passant et sans y insister autrement, que l'on voie plutôt l'importance que pourraient prendre dans une enquête de ce genre les inscriptions mêmes. On sait qu'il y a au musée de Cahors une pierre tombale gravée de deux inscriptions d'époque différente au recto et au verso. Sur l'une d'elle, se trouve le nom d'un Luctérius. Or il est écrit au commentaire, qu'Uxellodunum était dans un pays qui avait été de la *clientèle* de Luctérius ; *clientela*, dans les récits romains, a un sens beaucoup plus large et presque féodal quand il s'agit des mœurs germaniques (XXXI) ; *quod in clientela ejus fuerat*, pourrait se traduire assez bien par « qui était dans le pays de ses vassaux. » Les Lucterii paraissent s'être assez vite soumis. On sait comment s'acheva la conquête et que la Gaule une fois pacifiée, César abandonna assez volontiers aux anciens propriétaires, une partie, la plus importante, de leurs possessions, et que les vieilles familles gauloises demeurèrent longtemps après les principales du pays. Où donc étaient les sépultures des Lucterii dont cette pierre provient visiblement, et comment cette pierre tombale a-t-elle été transportée — de près ou de loin — au lieu où on l'a retrouvée ? Il y faudrait peut-être une érudition soignée et sûre qui restituât exactement la portée des armes romaines. — La question a son importance, ne serait-ce que pour déterminer la largeur du *flumen* dont il est parlé et la position de la fontaine célèbre, — et qui appliquât aux divers terrains qui se disputent l'honneur d'avoir été Uxellodunum, les manœuvres de circonvallation dont il est question dans le siège.

Un autre point encore. Il faudrait étudier les descriptions de César si techniques, si précises malgré les apparences vagues et les comparer à celles d'Hirtius, au point de vue de la géographie même. Je crois que l'on trouverait dans ces dernières plus de vague, et comme des souvenirs demi-fabuleux déjà. Ce n'est pas la précision mathématique et l'attention minutieuse de César à la nature des terrains, à tout ce qui plus et mieux qu'un nom barbare, pouvait rendre présents aux yeux, les lieux mêmes qu'on ne pouvait figurer en carte sur les manuscrits.

Enfin, il faudrait une fois pour toutes rompre avec toutes les preuves que l'on pourrait appeler « de sentiment. » J'ai souvent entendu dire, devant Capdenac, ou encore du haut de la rampe qui va descendant la cause, vers la Dordogne, en vue du paysage splendide des quatre Routes « quelque chose de grand à dû se passer là ». Comme si tous les lieux où s'est passé quelque grand fait de l'histoire devaient fatalement avoir une grandeur et une beauté. Il faudrait se garder des entraînements qui d'un crâne déterré fait, suivant les préférences, un crâne romain ou un crâne de gaulois du temps de César. Les vieilles monnaies mêmes ne prouvent pas toujours grand chose. On en trouve tant et partout ! Il faudrait surtout peut-être se garder des légendes locales. Pour Capdenac, on sait aujourd'hui à quoi s'en tenir et la date de l'amputation du nez des habitants est reportée au beau milieu du moyen-âge. Aussi c'est de César et de César seul, qu'il faut tâcher d'avoir tous les renseignements sur la question. On pourra peut-être, quand on aura étudié les points que nous indiquons plus haut, y joindre d'autres textes ; mais, en l'état, le témoignage d'Orose est trop incertain ; que dire de celui, trop célèbre, de Frontin ?

**II. — LA SITUATION**

Ces choses une fois établies, et ces préliminaires posés, il faudrait tâcher de fixer d'abord la position même d'Uxellodunum, par longitude et latitude — pour, en exagérant ma pensée, la rendre plus vite saisissable.

Il y a là deux ou trois questions d'abord, qui sont de la compétence des grammairiens et de traduction purement technique. Je ne sais si je m'abuse, il me semble que la phrase : *IN FINIBUS consistent Cadurcorum* a un sens un peu différent de celle-ci : *IN FINES consistent Cadurcorum*. La première, qui est le texte d'Hirtius (VII,XXX,II) me paraît devoir se traduire par : « ils s'arrêtent sur les frontières des Cadurques » ; La seconde se traduisant plutôt par « dans l'intérieur du pays des Cadurques. »

Autre détail : quand la ville commence à être assiégée, Luctérius et Drappés s'en vont avec 2000 hommes faire des provisions pour

ravitailer la place et c'est en dehors du territoire qu'ils se procurent une grande quantité de froment : *Hi, paucos dies morati ex finibus Cadurcorum... magnum numerum frumenti comparant*. Ils n'étaient pas cependant si loin de la ville qu'ils ne pussent, dans des expéditions nocturnes — *expeditionibus nocturnis* — attaquer les travaux de circonvallation des Romains (XXX,IV, *in fine*) et en arrêter même, pour un temps, la suite. Une autre indication on en a encore : Luctérius et Drappés, d'où viennent-ils ? — Du Nord-Est, puisqu'ils étaient à Alesia ; et Luctérius après sa défaite s'enfuit chez les Arvernes (XLIV *in fine*) chez qui il est pris et par qui il est livré aux Romains.

Il faudrait donc chercher Uxellodunum d'abord, sur la frontière plutôt qu'à l'intérieur même du pays des Cadurques et sur les confins de ce territoire, plutôt du côté de l'Auvergne. (A suivre). NEMO.

(Congrès des Sociétés savantes. Session de mai 1888)

**DERNIÈRE HEURE**

**Mouvement préfectoral.** — On lit dans l'*Estafette* :

« Le mouvement préfectoral, en préparation au ministère de l'intérieur, est presque entièrement arrêté. Il sera sans doute publié dans le courant de la semaine prochaine. »

**Vienne.** — La *Nouvelle Presse libre* s'exprime de la manière suivante au sujet des interpellations :

« M. Tisza ne répondra que dans quelques jours aux interpellations concernant l'Exposition de 1889. Mais cela provient seulement de ce que l'on veut éviter ici de paraître obéir à une sommation émanant de l'étranger. »

**Naufrage d'un bateau-école.** — Le bruit court que le bateau-école des pilotes, l'*Etan*, a sombré près le Duckerque ; l'équipage a été sauvé.

**BOURSE.** — Cours du 4 juin 1888.

3 0/0.....	83 10
3 0/0 amortissable (nouveau).....	85 95
4 1/2 0/0 1883.....	105 90
Actions Orléans.....	4,325 00
Actions Lyon.....	1,250 00
Action Panama.....	400 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	408 00
Obligations Lombardes.....	296 00
Obligations Saragosse.....	355 00

**LE VÉRITABLE**  
**Goudron GUYOT**  
EST PRÉPARÉ PAR LA  
Maison L. Frère  
19, Rue Jacob, PARIS

Le Goudron Guyot rafraîchit et purifie le sang, et fortifie les estomacs délicats. Expérimenté avec succès dans les Hôpitaux de France, Belgique, Amérique, contre les affections de la *Poitrine*, de la *Gorge* et de la *Vessie*. C'est la meilleure boisson en temps de chaleur et d'épidémie.

« Il suffira aux Médecins de tous les pays de voir votre produit pour en apprécier tout de suite toute l'importance et les services qu'il est appelé à rendre. Cette préparation sera bientôt, je l'espère, universellement adoptée. »  
Professeur BAZIN,  
Médecin de l'Hôpital Saint-Louis.

REFUSER, comme Contrefaçon, tout Goudron Guyot ne portant pas l'adresse, Maison L. FRÈRE, 19, rue Jacob, Paris, où depuis plus de vingt ans, la fabrication du Goudron Guyot a été transférée.

PRIX DU FLACON : 2 FR.

**DENTS ET DENTIFIERS**  
*Perfectionnés Garantis*

Ayant mérité une Mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

**GUÉRISON DES MALADIES DES DENTS ET DES GENÈVES**  
TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire !

**AUDOUARD**  
MEMBRE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DENTISTES DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ODONTOLOGIE DE PARIS.  
**CHIRURGIEN-DENTISTE**  
Des principaux Etablissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze  
**16, rue du Maréchal Brune, 16**  
à BRIVE

**Foudre Dentifrice Alcaline — Elixir Leucodonte**  
PRÉVENANT LA CARIE ET LE DÉCHAUSSEMENT DES DENTS.  
Ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

## LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau  
**ADHÉRENTE & INVISIBLE**  
Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles  
*Se défier des Imitations et Contrefaçons*

**CH. FAY, inventeur** Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875  
9, Rue de la Paix, PARIS

## RHUM S<sup>T</sup>-GEORGES

DANS LES MEILLEURES MAISONS

# Établissement Hydrothérapique

CHEZ M<sup>ME</sup> SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

### TARIF:

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennes, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

## BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETelle AMÉRICAINe élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

## GRAND ENTREPOT

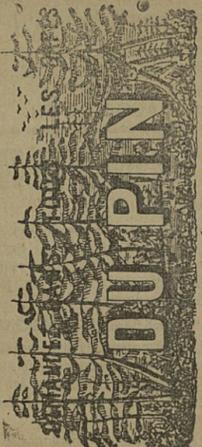
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

# A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

- ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
**PÉRIGUEUX**

Il est facile d'imiter; Il est difficile de créer  
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUIGENÉRIS dont les Bourgeois de Sàpin forment essentiellement la base.  
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.



31 RÉCOMPENSES 1<sup>ER</sup> PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR.

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

**A CÉDER**  
UNE ÉTUDE D'HUISSIER  
A CAHORS  
S'adresser à M. COSSÉ,  
RUE JEAN VIDAL, N° 3.

Maison spéciale d'Accouchement

DIRIGÉE PAR

M<sup>me</sup> Angèle Raymond Gérardgeorge

Maîtresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Ville-

bourbon, 1, Montauban (T-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

ÉTABLISSEMENT THERMAL

## VICHY

(Ailier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Ailier)

SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Écrire: Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire

PARIS, 8, Boulevard Montmartre

**GUÉRISON CERTAINE et RADICALE**  
DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement se dirige nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin Spécialiste, 11, rue St-Hippolyte, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

## DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

## \* AUDOUARD \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

## A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE et ÉLIXIR LEUCODONTE  
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS  
**A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup>, Éditeurs**  
de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; de toutes les Publications artistiques (gravures, émaux, cartes, etc.)  
Payable CHÈQUE FRANÇAIS par mandat-POSTE, ou COMPTANT au comptant. — ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

Le propriétaire-gérant, Layton.

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

# Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir u moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris

En vente au bureau du Journal.

# CADRE DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

Très complète, indiquant TOUTES LES CHIMIES DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50.  
25 c. en plus par la poste.

PARIS 64, Rue de Rennes, 61

H. LAMIRAULT & C<sup>o</sup> Éditeurs

# GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Barthélemy, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glasson, membre de l'Institut; D<sup>r</sup> L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marquand, chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux; nationale des beaux-arts; A. Wailly, professeur.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° d'un total de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	1 franc
Payables à raison	de 10 francs par mois
Chaque volume broché	25 francs